



S.G.U.P.

# Bulletin de la Société Genevoise d'Utilité Publique

6<sup>e</sup> Série - N° 2 - 2009

<b>Rapport du Comité</b> du 24 juin 2009	1
<b>Coup de projecteur sur le Bureau Central d'Aide Sociale (BCAS)</b>	8
<b>Table ronde sur le thème « Ethique et finances »</b>	11
<b>Compte rendu financier</b>	21
<b>Rapport des vérificateurs des comptes</b>	27
<b>Liste des membres</b>	28
<b>Composition du Comité 2008-2009</b>	32

# **Rapport du comité pour l'exercice 2008-2009**

**présenté à l'assemblée générale  
de la Société genevoise d'utilité publique**

**mercredi 24 juin 2009, à 17 h. 30,  
au Palais de l'Athénée, à Genève**



## **1. Bienvenue**

Mesdames, Messieurs, chefs amis de la SGUP,

J'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à notre assemblée générale.

Notre assemblée a été régulièrement convoquée par lettre du 3 juin 2009. Elle peut donc valablement délibérer. Permettez-moi de nommer Emmanuelle Richoz comme secrétaire de cette assemblée et Michèle Terrier comme scrutatrice.

## **2. Rapport du comité 2008-2009**

### **Fonctionnement du comité**

Durant l'exercice écoulé, votre comité a tenu sept séances plénières, deux repas informels, notamment à la «Yourte à Rousseau» de T-Interactions, ainsi que plusieurs réunions de sous-commissions.

### **Activités diverses**

**Diaporama de Béatrice Jéquier et de son mari Denis Steiner sur leurs treks au Népal, du mercredi 11 mars 2009 au théâtre des Salons.**

Béatrice et son mari, tous deux passionnés de montagne et de treks se sont rendus quatre fois au Népal au cours des dix dernières années. Au travers de leur reportage photographique avec exposé, ils nous ont fait découvrir ce pays qui retrouve depuis peu son attrait touristique après des années troublées par la guérilla maoïste.

Nous avons pu ainsi apprécier les richesses naturelles, culturelles et historiques de ce pays magnifique et côtoyer aussi les sommets himalayens de la région de l'Eve-rest, qui vit aujourd'hui encore sans aucune voiture ni route, tout transport se faisant à pied!

### **Soutien apporté à la Fondation Make A Wish**

A la suggestion de Véronique Nanchen, notre comité s'est intéressé à l'action de la Fondation Make a Wish qui offre à des enfants malades la possibilité de concrétiser un rêve (voir aussi site internet [www.makeawish.ch](http://www.makeawish.ch)). Fiona Morrison, CEO, est venue présenter son action à notre comité. Grâce au soutien de la Fondation Suzanne Huber, nous avons pu faire un don de CHF 10'000.- à la Fondation Make a Wish pour contribuer aux frais d'organisation d'une manifestation destinée à promouvoir son action en Suisse romande. Elle aura lieu le 14 novembre prochain. Rendez-vous donc à la Cité Bleue pour assister au spectacle du ballet Junior de Genève qui dansera pour Make a Wish, afin de permettre à des enfants malades de réaliser un vœu et de vivre ainsi des moments magiques.

### **T-Interactions: inauguration de l'hôtel Silva et de la «Yourte à Rousseau»**

Notre ami Alain Dupont anime T-Interactions avec son président Patrick Aegerter. Cette association est active dans l'intégration des personnes en difficulté. En 2008, il nous a fait partager les remarquables réalisations de son association:

- l'inauguration du nouvel hôtel-pension Silva qui offre des logements à des personnes vivant avec un handicap, des gens en formation, des étudiants et des touristes. L'hôtel Silva permet ainsi de découvrir le monde du handicap et de renforcer l'intégration et les échanges entre les résidents;
- le lancement de la «Yourte à Rousseau», établissement ouvert en l'île durant la saison hivernale pour déguster la fondue dans un environnement magique. Ce restaurant qui a rencontré un grand succès a permis d'offrir du travail à 15 personnes qui étaient au chômage ou en situation sociale précaire.

Pour plus d'informations et sur les projets en cours ou à venir, car Alain fourmille de nouvelles idées, prière de vous référer au site: [www.t-interactions.ch](http://www.t-interactions.ch).

### **Association des Amis d'Yves Sandrier (ADADYS)**

Rappelons que cette association, créée en 1999, avec Claude Richoz comme membre fondateur, contribue à promouvoir et rappeler l'œuvre d'Yves Sandrier, compositeur interprète de talent fauché par la leucémie dans sa 20<sup>e</sup> année après un début de carrière fulgurante. Plusieurs membres de notre comité ont participé au Festival organisé par Adadys, en octobre et novembre 2008, qui comprenait un spectacle de Christelle Mandallaz «hymne à la vie» qui évoque la leucémie, puis un spectacle «chansons» avec de larges extraits de son répertoire, une exposition de photos de Jean-Rémy Berthoud inspirées par l'œuvre d'Yves Sandrier, pour finir par un gala-portrait d'Yves Sandrier et de son époque par ses amis, notamment Bernard Haller, Pierre Billon et Colette Jean, avec remise d'un prix à l'association «courir ensemble» qui œuvre au profit d'enfants hospitalisés en oncologie.

## **Association des amis de Transport-Handicap**

L'association a été fondée le 16 juin 1992 par Cécile Perréard, présidente de la Fondation Transport-Handicap. Le regretté Claude Richoz l'a présidée, tout comme votre président. Au cours de ces dix-sept ans, l'association a contribué à l'achat de plusieurs véhicules, complété le financement de nouveaux locaux de la Fondation et surtout aidé à mieux faire connaître l'activité de Transport-Handicap au service des personnes à mobilité réduite. Sur le plan strictement financier, ce sont plus d'un demi-million de francs qui ont été versés à la Fondation via son entremise.

La SGUP s'est impliquée directement dans le soutien à la Fondation par l'organisation de concerts ou autres manifestations.

Malheureusement, vu la difficulté de couvrir les frais d'exploitation, la décision fut prise courant 2008 de dissoudre la Fondation Transport-Handicap et d'en transférer les activités et le patrimoine à la Fondation Foyer-Handicap. Le comité des amis a fait de même en liquidant l'association et en transférant sa fortune à la Fondation Transport-Handicap.

Bien entendu, rien n'aurait été possible durant les 15 ans d'existence des Amis de Transport-handicap sans le soutien de nos membres et amis qui, chacun à leur titre, ont permis d'en assurer le succès. Qu'ils en soient tous ici remerciés. Désormais, l'activité Transport est bien assurée via l'intégration dans Foyer-Handicap et permet d'assurer la continuité des prestations pour les usagers et l'emploi des collaborateurs.

## **Table ronde sur « Ethique et finances »**

Alors que nous parlions un jour en marge d'un comité des fameux rendements garantis de plus de 10%, miroirs aux alouettes qui ont malheureusement conduit à bien des déconvenues, Catherine Santschi a évoqué les fameux 5%. Ce chiffre provenait de ses recherches historiques sur le prix de l'affranchissement d'un serf (dépendant de ce que sa taille pouvait rapporter) bel et bien calculé sur un taux de capitalisation de 5% environ. En cette année Calvin et de crise financière, il nous a paru d'actualité de revenir sur la question du taux d'intérêt. Y en a-t-il un juste, un correct ? Y a-t-il une morale en la matière ? Mais aussi, il faut parler de façon plus générale de la morale en matière financière, sujet qui sera traité sous l'angle historique par Catherine Santschi, avec la vision d'Armand Lombard, banquier et créateur d'entreprise et, enfin, par l'analyse d'Edouard Dommen, d'Actares, qui représente l'investisseur et actionnaire responsable et éthique.

Nous espérons que cette confrontation un peu originale nous permettra de sortir des sentiers battus. C'est dans cette idée que nous vous convions tous au débat qui débutera tout à l'heure.

## **Mise à jour du site internet [www.sgup.ch](http://www.sgup.ch)**

Notre site est régulièrement mis à jour avec le compte rendu des manifestations. Merci encore à Nicole Seyfried, qui se charge bénévolement de cet important travail.

## **Nos projets**

Plusieurs projets nous occupent, notamment :

- l'intégration des jeunes dans la vie professionnelle et en particulier le thème «les ados et les petits boulots», et avant tout celui des associations qui s'en occupent. Une table ronde, l'institution d'un prix, tout ceci fait l'objet de notre travail et nous espérons bien mettre sur pied cette manifestation en automne;
- le développement de Genève à l'horizon 2020-2030 qui serait traité sur le plan institutionnel, urbanistique, social et culturel;
- le thème du parcours horloger et de la promotion de Genève, en tant que capitale de l'horlogerie;
- une campagne de recrutement de nouveaux membres. Nous sommes actuellement quelque 360;
- et d'autres projets à lancer; une première réunion de remue-méninges de notre comité est prévue à la fin de l'été.

Nous vous tiendrons informés du suivi.

## **Bulletin annuel 2007-2008**

Il a été adressé à nos membres en novembre 2008. Outre le rappel de nos activités, ce bulletin comprenait

- la retranscription de notre table ronde du 15 avril 2008 sur l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle;
- le compte rendu de notre assemblée générale du mois de mai dernier avec l'intervention de la présidente de la SSUP, Madame Annemarie Huber-Hotz, ainsi que la présentation du contrat de quartier, par M. Thierry Apothéloz, Maire de Vernier, initiative mise en place dans le quartier du Lignon depuis quelques années, qui a permis de concrétiser des projets utiles et très appréciés des habitants et de renforcer l'intégration au sein de la cité;
- enfin un bref compte rendu et des photos prises à l'occasion du concert organisé par notre société le 13 novembre 2007 pour fêter les 25 ans de la Fondation Transport-Handicap.

Mille mercis encore à Emmanuelle Richoz pour la retranscription de la table ronde et à Georges Demierre qui se charge de tout cela avec tant d'efficacité.

## **Cotisations**

Votre comité propose de maintenir les cotisations à leur niveau actuel (CHF 40.- par personne, CHF 500.- membre à vie et CHF 100.- pour les sociétés et institutions).

## **Remerciements**

Je ne voudrais pas omettre de remercier une nouvelle fois tous les membres du comité pour la contribution active aux travaux de notre société. Nos senti-

ments de gratitude vont en particulier à nos deux vice-présidents, Christiane Wellhauser et Edwin Zurkirch. N'oublions pas non plus la contribution de Béatrice Jéquier qui fait preuve d'une grande disponibilité malgré son emploi du temps chargé, de Sonja Kuenzi notre fidèle trésorière, celle d'Emmanuelle Richoz, notre secrétaire pleine d'idées et d'esprit de bénévolat, Michèle Terrier qui se charge de bien des tâches administratives et Georges Demierre qui travaille avec efficacité mais grande modestie pour que tout fonctionne.

### **3. Rapport de la trésorière**

#### *Notre situation financière*

Nous avons donc subi, nous aussi, une petite baisse de fortune suite à l'effondrement du marché boursier, Sonja Kuenzi nous a fait réagir à temps. Ainsi notre situation financière qui est modeste reste saine et nous permet de travailler avec sérénité.

Merci à Sonja Kuenzi, notre fidèle trésorière, pour son excellent travail et sa perspicacité.

### **4. Rapport des vérificateurs aux comptes**

Bruno Florinetti, contrôleur aux comptes va maintenant nous lire son rapport.

### **5. Election du comité**

Véronique Nanchen, membre de notre comité depuis une quinzaine d'années et qui a exercé la fonction de vice-présidente à de nombreuses reprises, s'est installée dans le Midi de la France depuis quelque temps. De ce fait, sa participation aux travaux de notre comité est très difficile et elle a souhaité démissionner. Nous la remercions de toute l'activité déployée pour la SGUP durant toutes ces années, s'étant occupée de nombreux projets notamment de la commission Braille, du suivi de nombreux projets dont tout récemment celui du soutien à apporter à la Fondation Make a Wish via une fondation amie. Mille mercis à elle de sa contribution marquante à nos travaux et nous comptons bien entendu sur son soutien et intérêt, même si elle est moins souvent parmi nous désormais.

Marc Voltenauer, membre de notre comité depuis une dizaine d'années, est désormais tenu éloigné de Genève vu ses activités professionnelles au sein du groupe Banque Cantonale qui le conduit souvent à Zurich et au Tessin ainsi qu'en raison de sa prochaine installation à Lausanne. Ne pouvant assumer son rôle tel qu'il le conçoit, il a aussi demandé de quitter le comité. Marc a été très apprécié, ayant notamment mis sur pied notre site internet avec Nicole Seyfried et apporté de nombreuses impulsions. Nous le remercions donc grandement de sa contribution à nos travaux, lui souhaitons nos meilleurs vœux et amitiés.

Rémi Jéquier, notre ancien vice-président, est aussi désormais tenu éloigné des travaux de notre comité pour raison de santé. Son expérience, sa culture et le

soutien qu'il nous a apporté durant ses 10 années au sein de notre comité sont vivement regrettés. Il a représenté la SGUP lors des assemblées générales de la SSUP. Il a aussi été le délégué de la SSUP auprès des instances de pro Senectute. De plus, il nous a présenté sa fille Béatrice qui a repris le flambeau Jequier au sein du comité et nous apporte son expérience de journaliste et productrice de télévision. Mille mercis donc à Rémi Jequier et meilleurs vœux à lui.

Alain Dupont, membre du comité et animateur de T-Interactions, arrive au terme de son mandat de 4 ans. Comme il est d'usage, il sera donc en année sabbatique l'exercice prochain.

De son côté, Catherine Santschi, fidèle membre du comité qu'elle a présidé à maintes reprises, a accepté de nous rejoindre au terme de son année sabbatique.

Enfin trois nouveaux membres du comité vous sont présentés ce soir. Il s'agit de

- Barbara Suter, qui a fait toute sa carrière dans la banque, d'abord à la SBS/UBS pour finir chez Lombard Odier, comme sous-directrice. Elle va nous apporter tout son talent dans les domaines du management, de la logistique et de l'organisation.
- Tamara Blattmann, au bénéfice d'une formation commerciale puis d'un diplôme des Gérants et Courtiers d'Immeubles (APGCI), cours de régie, a travaillé durant 10 ans dans deux régies immobilières. Depuis quelques années, elle est responsable administrative du secteur Petite Enfance des Charmilles qui regroupe trois institutions subventionnées par la Ville de Genève. Tamara est mariée et mère de deux enfants.
- Alexandre Steiner qui représente la jeune génération au sein de notre comité puisqu'il est né en 1985. Il est né dans le Jura, a fait une formation d'écuyer à Berne puis écuyer et enseignant d'équitation. Depuis 2008, il travaille au TCS dans la section des livrets ETI et fait en parallèle des études de baccalauréat. Il nous apportera ses connaissances linguistiques, sa jeunesse et son dynamisme.

Nous vous proposons donc d'élire le comité 2009-2010 qui sera composé des 15 membres suivants:

**Tamara Blattmann, Marilyne Borrello Ménétreay, Georges Demierre, Diane Devaux-Charguéraud, Christian Huber, Béatrice Jéquier, Sonja Kuenzi, Emmanuelle Richoz Zogg, Alexandre Steiner, Catherine Santschi, Yvelise Strub, Barbara Suter, Olivier Vodoz, Christiane Wellhauser et Edwin Zurkirch.**

## **6. Election des vérificateurs aux comptes**

Elisabeth Perrier et Bruno Florinetti acceptent de poursuivre leur mandat.

Nous les remercions vivement d'assumer cette tâche importante de contrôle de la saine gestion et administration de nos affaires.

## 7. Votation

Les points 2 à 6, y compris la proposition des cotisations, sont soumis au vote de l'assemblée qui les approuvent à l'unanimité et sans abstention.

## Conclusion

Je tiens une nouvelle fois à remercier ici tous les membres et les amis de notre société pour le soutien et l'intérêt qu'ils prennent à nos travaux. La situation de crise conjoncturelle que nous traversons, marquée par une montée du chômage et de l'insécurité, mais aussi d'inégalité croissante et d'individualisme, nous interpelle. Nous pensons que notre association a plus que jamais un rôle à jouer dans ce contexte: celui d'être à l'écoute des besoins des plus défavorisés, des intérêts de la collectivité, et de favoriser le bien-être moral et culturel de la population genevoise.

Je vous remercie encore de votre participation à notre assemblée et de votre confiance et vous souhaite à tous une excellente soirée.

Christian Huber  
*Président*



*Monsieur  
Alexandre Steiner.*



*Madame Barbara Suter.*



*Madame Tamara Blattmann.*

*Les trois nouveaux membres élus au comité de la SGUP.*



## Coup de projecteur

**Au cours de sa déjà longue histoire, la SGUP a créé, développé ou aidé à mettre sur pied des institutions propres à «favoriser le bien-être matériel, moral et culturel de la population genevoise». (Citation de ses statuts).**

**Que sont-elles devenues ?**

**Nous avons pensé jeter un regard sur certaines d'entre elles. Aujourd'hui, nous commençons par une interview de la nouvelle secrétaire générale en fonction depuis une année au BUREAU CENTRAL D'AIDE SOCIALE et qui a rejoint le comité de la SGUP.**

En guise d'introduction, un bref extrait d'une conférence donnée en septembre 2009 par Catherine Santschi, archiviste d'Etat honoraire et membre du comité de la SGUP nous fait découvrir l'origine du BCAS :

*« En 1865, la Société genevoise d'utilité publique publia une brochure intitulée « De la création d'un bureau de consultation pour l'exercice de la bienfaisance à Genève », et encouragea plusieurs de ses membres à créer un « Bureau central d'assistance » qui vit le jour en 1867 et qui est l'ancêtre de l'actuel Bureau central d'aide sociale. »*



### Portrait en bref

Diane Devaux-Charguéraud naît à Paris de parents huguenots. Alors qu'elle a treize ans, ses parents s'installent à Genève. Elle y suivra l'école d'infirmières et pratiquera ce métier pendant un an. Souhaitant élargir ses horizons, elle se lance dans des études de droit, obtient son brevet d'avocat, exerce dans une étude de la place, puis travaille à son compte durant quinze ans. Avocate généraliste, elle traite plus particulièrement du droit de la famille, du droit du travail et des assurances sociales. Elle suit une formation continue de gestion des organisations

sans but lucratif, effectue un remplacement comme juriste au CSP, pour arriver enfin au BCAS.

Pour elle, les choses se sont enchaînées logiquement, et son diplôme d'infirmière a été à certaines occasions un véritable « Sésame », lui conférant une crédibilité supplémentaire.

Côté vie privée, elle est mariée, a trois enfants de vingt, dix-huit et douze ans. Elle se déplace en vélo et aime le plein-air, qu'il s'agisse de la marche, de la natation ou du ski.

# Le BCAS

Les locaux sont en train d'être repeints. Ce rafraîchissement rendra cette demeure historique plus accueillante. L'accueil et l'écoute sont au cœur du travail du BCAS.

Le BCAS déploie ses activités autour de quatre axes distincts :

1. le service social ;
  2. le service juridique sur l'assurance maladie et accidents ;
  3. les services pour les jeunes (SOS-enfants et le Biceps) ;
  4. l'hébergement et soins pour les personnes âgées.
1. Le **service social** aide des personnes ou des familles à faire face à un coup dur et à rétablir un équilibre, en donnant, après un examen minutieux du dossier, une somme (entre CHF 1200 et 1600), qui permettra d'éponger des factures ou payer un loyer en retard. Il s'agit d'un coup de pouce, d'un soutien ponctuel. La moitié des dossiers arrive via des partenaires sociaux (Hospice général, Caritas, CSP, etc.), l'autre correspond à une visite en personne. Le BCAS a une double fonction, à la fois de recevoir, conseiller des personnes en difficulté et les aider financièrement, mais aussi lorsque cela s'avère nécessaire de solliciter de l'aide auprès de fondations extérieures. Diane Devaux souligne que le BCAS est totalement indépendant des services de l'Etat et ne reçoit aucune subvention. Son action sociale est faite dans un esprit de complémentarité et de partenariat avec les autres acteurs sociaux.
2. Le **service juridique de l'assurance-maladie et accidents** a une histoire bien particulière, puisqu'il a été fondé par son animatrice actuelle, Jacqueline Deck, qui a entrepris des études de droit dans ce but bien précis ! Il s'agissait de répondre aux multiples problèmes qui ont surgit lors de la création de l'assurance maladie obligatoire. Ce service est unique à Genève et largement reconnu pour sa compétence.

3. Les **services pour les jeunes – SOS-enfants et le Biceps**, ont des raisons d'être distinctes. **SOS-enfants** a été fondé il y a dix-huit ans, et fonctionne à l'heure actuelle à l'échelon national, en répondant aux appels du numéro 147. En parallèle de cette activité téléphonique, SOS-enfants reçoit les jeunes gratuitement, pour des consultations à court terme (pas plus de six mois). Le but est de les aider à débroussailler une situation pénible et de les orienter, si nécessaire, vers une prise en charge extérieure, chez un psychologue. Diane Devaux est enthousiaste à la perspective de l'ouverture, en automne, dans le quartier des Charmilles, d'une nouvelle antenne de SOS-Enfants, et cela grâce à la générosité de la Ville de Genève.

Le **Biceps** s'adresse plus particulièrement à des enfants dont un parent est en souffrance psychique. Il reçoit les enfants qui souvent viennent la première fois accompagnés (d'un parent ou d'un proche) pour des consultations d'écoute et d'orientation. Il offre également des groupes de parole pour ces enfants qui peuvent ainsi partager leur vécu.

4. L'hébergement et soins pour personnes âgées se concentre sur trois bâtiments sis au chemin Pré-du-Couvent dans le quartier de la Gradelle, à Chêne-Bougeries. On y trouve deux établissements pour personnes âgées nécessitant des soins, le foyer Eynard-Fatio et le Prieuré, ainsi qu'un immeuble pour personnes retraitées autonomes, la Résidence de la Gradelle. Diane Devaux se réjouit du projet du «Nouveau Prieuré» qui devrait débiter au printemps 2010. Il s'agira de réunir sur un seul site un EMS, un foyer Clair Bois pour personnes handicapées, une résidence pour étudiants, une crèche de la commune de Chêne-Bougeries, un restaurant ouvert au public et des espaces de vie commune.

A l'heure actuelle, Diane Devaux aimerait élargir l'action du service social; 1200 francs ne suffisent souvent plus à remettre une famille sur les bons rails. Tout est trop «juste» pour offrir un peu de sérénité. La recherche de fonds en ces temps difficiles n'est malheureusement pas simple.

Le bilan qu'elle dresse de sa première année au BCAS est enthousiaste: elle côtoie au quotidien des gens très motivés, à commencer par le Conseil de Fondation, dont les membres, 100% bénévoles, illustrent bien la tradition d'humanisme genevois. Elle salue également l'engagement et la compétence des collaborateurs qui animent les différents services. Elle apprécie beaucoup la diversité de son activité, rencontrant des gens très divers, des métiers extraordinaires. En tant que secrétaire générale, elle doit trouver des solutions, même si elle a commencé son mandat à un moment difficile économiquement. Elle tenait particulièrement au rafraîchissement des locaux, pour l'entretien d'une part, mais aussi pour transmettre une image dynamique du BCAS.

Table ronde subséquente à l'assemblée générale  
de la SGUP, mercredi 24 juin 2009, sur le thème

## «**Ethique et Finances**»

animée par **Béatrice Jéquier**,  
journaliste et cheffe d'édition à la TSR.

*Le loyer de l'argent, entre la Bible et le droit canon,*  
par **Catherine Santschi**, archiviste d'Etat honoraire

Il est de notoriété publique que le droit canon interdisait en général le prêt à intérêt, et plus particulièrement le prêt à des taux usuraires. Mais déjà auparavant, selon le droit romain, le *mutuum* (prêt de consommation) devait être en principe gratuit même s'il était permis d'y adjoindre une convention d'intérêt. Ainsi, au début de l'ère chrétienne, le maximum légal était fixé à 1% par mois, soit 12% par an.

Mais on peut faire remonter encore plus haut les limitations imposées au prêt à intérêt par le législateur: puisque déjà l'Ancien Testament interdit au fidèle de Dieu d'exiger un intérêt quelconque du frère à qui il avait fait un prêt: ainsi en principe l'homme juste doit prêter gratuitement de l'argent ou des denrées au frère qui en a besoin, et ne peut lui réclamer plus qu'il ne lui a donné (voir Deut. XXIII, 19-20; Lévitique XXV, 36-37; Ezéchiél XVIII, 5, 8, 13; PS. xiv, 5); mais il y a déjà des nuances : si l'ancienne Loi défendait le prêt à intérêt entre frères, elle le permettait vis-à-vis de l'étranger (Deut. XXIII, 19-20). Le christianisme, en revanche, plus particulièrement les Pères de l'Eglise, était plus absolu dans ses interdictions: les hommes étant tous frères, quelle que soit leur foi religieuse, le prêt à intérêt est défendu aux chrétiens de façon absolue, même à l'égard des païens.

Ces considérations sont à l'origine des dispositions de principe du droit canon, hostile à l'usure et au prêt à intérêt. Mais comme nous allons le voir, il y a des accommodements avec le ciel.

Au cours de ces dernières années, des dépouillements effectués aux Archives d'Etat ont mis ou remis au jour des documents médiévaux peu connus et ont donné lieu à des réflexions qui ne sont pas sans relation avec l'actualité.

Le 6 avril 1312, le Chapitre achète à un noble désargenté de Desingy, Rodolphe de Copponex, une série de dix serfs avec leur descendance et leur tenure, et tous les droits que ledit noble détient sur eux, pour 109 livres. Pour chacune de ces familles, la taille annuelle ou les services annuels qu'ils rapportent sont indiqués en détail et évalués en argent: en tout 142 sous et 48 deniers, soit 146 sous, soit 7,3 livres. Donc un capital de 109 livres rapporte 7,3 livres, soit 6,69%. De tels documents, aussi précis, sont rares pour le début du XIV<sup>e</sup> siècle, mais ils montrent que l'économie monétaire a pénétré dans les campagnes, et que l'on peut commencer à faire des comparaisons. Et auparavant, on a bien quelques achats de serfs avec le prix d'achat, mais pas l'indication du revenu.

Ce qui est plus clair et plus répétitif, dans les décennies qui suivent, ce sont ce que les inventaires appellent pudiquement des ventes de cens, sur la base d'un gage immobilier, et qui ne sont en fait que des emprunts hypothécaires. Cela a été pratiqué sur une grande échelle par le Chapitre de Saint-Pierre, ou par le couvent des Dominicains de Palais, qui recevait de nombreuses donations en argent pour financer des messes d'anniversaires et qui devait placer cet argent pour en tirer des rentes, tout cela au mépris du droit canon semble-t-il – encore que, si l'on en juge par le très abondant article «Intérêt et usure» du *Dictionnaire de droit canonique*, qui expédie ce cas en dix lignes, la chose ait été admise durant tout le Moyen-Âge pour les collégiales et les établissements similaires.

Pourtant, dans l'histoire de la région genevoise et en Europe médiévale en général, cette pratique s'est révélée mortifère. Avec quelques collègues, nous nous sommes amusées à suivre la manière dont, au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle et jusque vers 1450, deux membres de la famille de Viry, Richard et Gallois, se sont endettés auprès du Chapitre, se dépouillant peu à peu de leur patrimoine, ouvrant des trous pour en boucher d'autres, au gré de ces «ventes de cens» qui ne sont en fait que des emprunts hypothécaires. Dans le cas de ces nobles – les Viry ne sont pas les seuls – il s'agit très souvent de prêts de consommation. Les gens s'endettent «pour faire face à leurs affaires urgentes». En 1434, un père et son fils empruntent au Chapitre à 6 2/3% une somme de 36 livres pour payer à un banquier italien une caution pour laquelle ils ont été aux arrêts à Genève pendant six mois.

Mais ce qui m'intéresse ici, c'est le taux de ces prêts: à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIV<sup>e</sup>, les cens indiqués sont en général en nature, car dans les campagnes, on manque de numéraire; un cens annuel d'une octane de froment vaut 60 sous de capital. Et lorsque l'emprunteur hypothèque ses dîmes, on ne peut pas savoir exactement ce qu'elles vont rapporter, puisqu'il s'agit d'un pourcentage des récoltes. Mais en 1287, un premier cas annonce la couleur: Amédée Dardel, un noble du Faucigny, dont la famille va bientôt disparaître ruinée, emprunte au Chapitre une somme de 30 livres, et là il s'agit expressément d'un emprunt – le mot *mutuum* est employé – et hypothèque un moulin et tout ce qu'il détient dans la paroisse de Vétraz, s'engageant à payer un cens annuel de 2 sous et 12 deniers, soit 3 sous. Comme une livre vaut 20 sous, on voit là établi le taux de 5%.

Ce taux de 5 pour cent s'est généralisé dans ce type de prêt. Souvent, il va jusqu'à 6 2/3 pour cent, voire 8 1/3 pour cent; mais il est rarement plus bas.

On restera désormais dans cette fourchette, du moins pour ce type de transaction. Car avec l'évolution du commerce et de la finance, toutes sortes de contrats de prêts sont peu à peu autorisés par les théoriciens. Ils ne peuvent, en réalité, empêcher une économie financière de se développer, en particulier dans les foires et dans le commerce international. Mais pour en rester au prêt hypothécaire, l'Eglise elle-même a généralisé le système en créant les institutions de prêt sur gage, qu'on appelle les monts-de-piété.

Mais les chanoines de Saint-Pierre savaient compter. A la fin du XV<sup>e</sup> siècle, comme nous le voyons par les registres de délibérations du Chapitre, les chanoines se sont aperçus de la dévaluation galopante de la monnaie, et ce sont les rachats de cens, soit les amortissements de ces emprunts hypothécaires qui commencent à coûter cher aux emprunteurs. La décision est prise en 1486 de tenir compte de la valeur de la monnaie au moment de la conclusion du prêt et de son évolution jusqu'au moment du rachat. Elle n'est pas toujours appliquée, d'autant plus qu'il s'écoule parfois un siècle entre le prêt et le rachat. Mais en 1491, nous avons un cas bien net : un certain Louis de Campronay, souhaitant racheter un cens annuel de 4 livres pour 100 florins – ce qui fait un taux annuel de  $6\frac{2}{3}$  pour cent – devra payer 120 florins pour racheter son cens.

Si maintenant nous voyons ce qui se passe à l'époque de Calvin, nous disposons évidemment de la thèse, désormais classique, d'André Bieler sur la pensée économique et sociale de Calvin – la commémoration actuelle couplée avec la crise économique et financière lui a incontestablement redonné de l'actualité.

Sur la base des nombreux travaux des Frédéric Borel, André-E. Sayous, Jean-François Bergier – Braudel n'était pas encore à la mode, du moins à Genève – Bieler rappelle que l'économie financière qui s'était développée autour des foires de Genève supposait déjà des prêts à intérêt par les banques italiennes dont les succursales s'étaient établies à Genève. Ici, il ne s'agit plus de prêts hypothécaires à plus ou moins long terme, mais de prêts à court terme, d'une foire à l'autre, pour trois mois, au taux de 5%, soit 20% par an. Mais le déclin des foires, et plus tard les difficultés économiques et les perturbations dues à la guerre contre le duc de Savoie, font disparaître les banquiers et apparaître d'autres formes de prêts : il s'agit, en somme, des investissements, de la part de ceux qui ont des fonds disponibles, dans des sociétés de commerce ou d'industrie, souvent dans le cadre de la famille ou d'amis. Les taux habituels vont du 5% au  $6\frac{2}{3}$ %. Rien de changé, donc, par rapport au Moyen-Âge. Et la règle des 5% adoptée le 17 janvier 1538 pour remédier à l'abus qui réduisait les pauvres à l'indigence lorsqu'ils empruntaient de l'argent moyennant un intérêt en blé ou en nature, peut-être dictée par Calvin, ne changeait rien aux habitudes reçues dans un tel cadre. Cette règle fut confirmée en 1544, donc après le retour de Calvin. et même le passage de la limite à « un pour quinze », soit 6,66%, qui a lieu en 1557, ne contredit pas mes observations des exemples de 1312 et 1491. On peut encore observer que de tels taux sont encore aujourd'hui considérés comme normaux, puisque par exemple dans nos sociétés savantes ou autres, la cotisation de membre à vie est ordinairement fixée à vingt fois la cotisation

annuelle: ce qui revient à dire que placée à 5%, la cotisation de membre à vie doit produire l'équivalent d'une cotisation annuelle.

Ces limites correspondent à des règles d'origine biblique. Dans l'analyse fine que fait André Biéler des exégèses calviniennes de la fameuse lettre à Claude de Sachin, du Lévitique 25 et du Deutéronome 23, du psaume 15 et du prophète Ezéchiel 18, nous voyons bien que Calvin ne s'écarte pas du droit canon, en ce qu'il interdit l'usure qui opprime les pauvres, mais admet la légitimité du prêt à intérêt, avec un taux raisonnable ou «honnête», et surtout qu'il fait passer le travail avant le capital.

C'est pourquoi moi, dont la réflexion économique ne va guère au-delà du petit pain que je m'achetais pour mes quatre heures lorsque j'étais gamine, j'ai toujours été étonnée que des gens soient assez naïfs pour croire que leurs investissements pouvaient leur rapporter jusqu'à vingt pour cent, sans qu'il y ait malhonnêteté. Mais la cupidité est bien la mère de tous les maux. Trop de gens en vivent et en profitent.

*Puisque on me donne la parole, je voudrais dire pour terminer une chose que j'ai sur le cœur depuis longtemps, et à laquelle les développements actuels apportent une triste confirmation. On aurait pu profiter de la crise actuelle pour accepter l'idée que l'on peut vivre plus simplement et pour redéfinir le système – et non légiférer comme toujours sur l'activité des financiers. Ce système basé sur la croissance n'a aucun avenir, car il est fondé sur l'exploitation et la destruction du tiers monde, de l'environnement et de l'héritage culturel. Mais lorsqu'on nous rebat les oreilles de la « reprise », pour 2010 ou pour 2011, ou pour plus tard, c'est toujours sur une croissance de la consommation que l'on compte. Ce sont les mêmes qui recommenceront à fabriquer de l'argent avec de l'argent, à mépriser le travail, à gagner des millions... et à payer des millions en impôts, pour augmenter toujours le nombre de fonctionnaires, dont les salaires augmentent le produit intérieur brut, mais ne produisent aucune richesse. Mais tant pis: je ne pourrai pas empêcher le système de s'écrouler sous ses propres contradictions.\**

\* Opinion personnelle mais non exprimée oralement par l'auteure.

---

*Le point de vue de l'investisseur,  
par **Edouard Dommen**, membre du comité d'Actares,  
actionnaires pour une économie durable ([www.actares.ch](http://www.actares.ch))*

Produire quoi que ce soit exige le concours d'un ensemble de facteurs de production. Ils sont généralement nombreux et divers; on peut les classer plus ou moins finement. Une première approche distinguerait le travail, les matières premières, les prestations de l'environnement, l'ordre social – et bien sûr le capital. Chaque facteur apporte sa contribution particulière, mais sans leur mise en œuvre conjuguée rien ne se produirait.

Outre les facteurs de production dans le sens strict, il faut encore tenir compte des voisins, car les activités de l'entreprise entament ordinairement leur environnement par le bruit, l'odeur, la salubrité et j'en passe; et jusqu'à l'autre bout du monde, notamment par l'apport de gaz à effet de serre. Autrement dit, eux aussi payent une partie des coûts de la production.

Enfin, les consommateurs font partie du cercle des parties prenantes. C'est la consommation qui justifie la production. À quelques exceptions près – qui ont toutes leur importance – on peut demander aux consommateurs de payer ce qu'ils consomment, mais encore faut-il que le prix soit équitable. Ainsi les consommateurs, comme les facteurs de production, peuvent légitimement souhaiter une relation juste entre coûts et bénéfices par rapport à leur part à l'entreprise.

### **Comment répartir les fruits de la production entre les parties prenantes ?**

Les techniciens de la théorie économique ont élaboré des méthodes de calcul savantes pour répondre à cette question sous des conditions extrêmement précises. Or, on omet bien trop souvent de les expliciter, ce qui facilite le glissement hors du cadre idoine.

Calvin énonçait un principe de base comme première réponse à la question du sous-titre :

*Faut pratiquer cette sentence qui dit qu'il ne faut pas prendre en tous côtés, ni toujours, ni toutes choses, ni de tous<sup>1</sup>.*

La sentence s'adresse aux chefs d'entreprises qui s'octroient les rémunérations faramineuses qui sont actuellement la cible d'une initiative populaire fédérale, l'initiative Minder «contre les rémunérations abusives». Elle s'adresse tout autant aux tenants de «la valeur actionnariale» qui prétendent que le but de l'entreprise est de servir un rendement maximal à ses actionnaires. Au début des années 1980 et du triomphe du néolibéralisme, l'UBS se fixa l'objectif d'un rendement de ses fonds propres de 25%. Philippe de Weck, qui venait de quitter la présidence de la banque, laissa échapper la réflexion «maintenant il n'y a plus de place pour l'éthique». Calvin le rappelait déjà: *que nous ne regardions point seulement la commodité privée de celui avec qui nous avons affaire, mais aussi que nous considérions ce qui est expédient pour le public. Car il est tout évident que [la rémunération du capital] est une pension publique. Il faut donc bien aviser que le [contrat] soit aussi utile en commun plutôt que nuisible<sup>2</sup>.* L'argument s'applique tout aussi bien à la rémunération de chacun des facteurs de production.

Bref, il faut que toutes les parties prenantes, y compris les consommateurs et le public, cherchent ensemble l'équité entre elles. Cela exige un dialogue permanent, un marchandage incessant, où personne ne s'impose de force au détriment des autres mais au contraire où chacun se soucie du bien des autres. Le dialogue

---

<sup>1</sup> Commentaire sur Ézéchiel 18, cité par André Biéler, *La pensée économique et sociale de Calvin*, Genève, Georg 2008 (1959), p. 468.

<sup>2</sup> Calvin, Lettre à Claude de Sachin.



sincère suppose un véritable face-à-face, les yeux dans les yeux. Il s'oppose à l'écran de l'anonymat comme celle qu'offre la « société anonyme » aux bailleurs de fonds à la morale paresseuse. Il s'oppose à l'illusion d'objectivité que miroitent les tours de passe-passe de la théorie économique que l'on prétend inéluctable (« Il n'y a pas d'alternative » disait M<sup>me</sup> Thatcher).

Dans la répartition des fruits, les travailleurs jouissent traditionnellement d'une position prioritaire, car en effet dans la plupart des sociétés le revenu du commun des mortels dépend de son travail, leur vie est en leur labeur. *À tous artisans et gens de métier, nous savons que tout leur revenu est de pouvoir gagner leur vie, ils n'ont pas leurs rentes assignées toujours en prés et en champs; or puis qu'ainsi est que Dieu a mis leur vie en leur main, c'est à dire, en leur labeur, quand on les privera des moyens nécessaires, c'est autant comme si on leur coupait la gorge*<sup>3</sup>. D'où le caractère scandaleux des prétentions de la valeur actionnariale à se servir en premier.

### **Une entreprise a plusieurs fonctions**

Une entreprise n'est pas qu'un moyen de produire des biens et des services à vendre. Elle joue encore d'autres rôles. C'est un lieu de vie pour ses employé-e-s, qui y passent le gros de leur journée. Des amitiés s'y forment, des agacements, des jalousies, tout ce qui pimente l'existence. On y apprend une manière de s'organiser et d'être.

L'entreprise influence l'aménagement de l'espace et la société où elle s'insère. La façon dont elle respecte la personne humaine en son sein ainsi que dans ses relations avec le monde qui l'entoure infléchit l'humanité de la société toute entière. Il en va de même pour ses relations avec l'environnement.

On parle de la multifonctionnalité de l'agriculture; or toute entreprise est multifonctionnelle. Les membres d'Actares se soucient de l'ensemble de ces dimensions de l'activité des entreprises dont ils sont actionnaires.

### **Investissement ou placement ?**

La langue française distingue le placement et l'investissement. Investir, c'est s'investir, s'engager en tant que partie prenante dans une entreprise par le biais de son apport financier. Placer, c'est s'acheter un titre financier sans autrement s'engager. Placer, c'est comme chercher une place de stationnement pendant que l'on fait ses courses; investir, c'est se construire un garage.

La langue anglaise, dominante en finance comme dans tant d'autres domaines, ne fait pas la différence entre placement et investissement, d'où d'énormes malentendus. D'ailleurs même en français les publicitaires d'entreprises financières exploitent sciemment cet anglicisme pour flatter chez les détenteurs de capitaux l'idée d'engagement sans en exiger la réalité.

---

<sup>3</sup> Calvin, Sermon 137 sur le Deutéronome, 24. 1-6, cité dans Biéler *op. cit.* p.409 (j'ai déplacé au début la dernière phrase de la citation).

Le marché financier est dominé par les placements, par des capitaux en quête de place de stationnement de courte durée en attendant de trouver plus alléchant. Dans sa revue trimestrielle de l'économie et des marchés du 3 juillet 2009, la Banque Julius Bär ne dit pas autre chose :

Tout ce qui peut être étiqueté comme «action» a en effet profité de la récente reprise... Compte tenu des sommes astronomiques prêtes à être investies, il n'y a cependant pas lieu de craindre une rechute vers de nouveaux<sup>4</sup> plus bas car chaque revers est suivi de nouvelles pressions acheteuses.

La revue *L'espoir du monde* vient de publier une collection de réponses à la question «Quel est le rendement équitable du capital?», proposées par des spécialistes de différents métiers, de différentes confessions ou d'aucune, et sans doute de différentes persuasions politiques<sup>5</sup>. Peu de réponses n'évoquent la contribution du capital à l'activité de l'entreprise en tant que facteur de production, ou alors ce n'est que du bout des lèvres. Elles voient un monde de titres et de bourses. La réponse d'un financier islamique, Khaldoun Dia-Eddine, ressort du lot à cet égard :

L'économie islamique est une économie productiviste où la valorisation du capital doit se faire par l'investissement... L'argent ne devient capital en Islam qu'à partir du moment où son association avec d'autres ressources permet une activité productive. Cette association, qui s'effectue au moyen d'instruments financiers, est la détentrice du total du résultat de l'activité et c'est elle qui distribue ce résultat d'une manière équitable selon le type de l'instrument et d'après les accords entre les partenaires engagés.

Les membres d'Actares sont des investisseurs. Sociologiquement enracinée plutôt dans la fameuse éthique protestante, Actares assume. L'Économie (avec un É majuscule) nous bassine avec le poncif que les actionnaires sont les propriétaires de l'entreprise. Soit : ils partagent donc la responsabilité pour son comportement. Et encore, celui-ci ne se borne pas à la seule production de marchandises et de valeur ajoutée. Les entreprises sont des acteurs de la société et de la culture, de la vie politique. Leur comportement par rapport aux institutions politiques, au droit, aux droits humains, à l'environnement et aux générations qui auront à vivre avec ce que leurs activités laisseront derrière eux bien après leur amortissement comptable est inséparable de la vie de toute entreprise.

L'engagement de l'investisseur embrasse jusqu'à la finalité de l'entreprise. Comme dit Calvin, *jamais métier ne sera approuvé ... qu'il ne soit utile et que le commun n'en soit servi et que cela aussi revienne au profit de tous*<sup>6</sup>.

---

<sup>4</sup>Sic.

<sup>5</sup>*L'espoir du monde*, no. 139, juin 2009. Édouard Dommen est le rédacteur responsable du no. Commandes: redaction@frsc.ch.

<sup>6</sup>Sermon 31 sur Ephésiens 4. 26-28, cité dans Biéler *op. cit.* p.405.

*La réforme des valeurs de l'argent, hier comme aujourd'hui,*  
*par Armand Lombard,*  
*banquier et créateur d'entreprise*

La Genève de ce jour est indécise. Crise catastrophique pour les uns, possibles nouvelles pistes de développement pour d'autres. Les très riches pleurent une baisse boursière conséquente et affirment tous azimuts qu'ils ont perdu lourdement sur le marché des actions. Ils oublient ou font semblant d'oublier que les baisses boursières sont suivies à 2 ou 3 ans de remontées spectaculaires: toujours, quasi toujours. Les bannis de travail, chômeurs jetés hors de leur entreprise, sont frappés dans leur vie ordinaire souvent déjà difficile. Ils sont dans l'expectative quand bien même, en principe ça va repartir, une fois. Genève est indécise parce qu'elle est toute petite dans un monde immense et que le choc des internationaux pourrait bien la laisser sur le bord de la route. Genève est indécise car sans une organisation plus régionale elle ne peut tout simplement pas survivre ni se développer. Genève hésite devant les minarets, elle refuse l'évolution financière en se cantonnant dans son ordinaire, elle ne vit que dans l'angoisse d'une sécurité qu'elle croit compromise. Elle hésite. Elle trébuche. Seule une réforme globale peut la remettre sur rail.

1536, saut en arrière, Genève ne se porte pas mieux. Au sortir du Moyen-Âge, elle a perdu ses foires internationales au profit de Lyon. Elle est tiraillée entre ses hobereaux campagnards d'une part – le baron d'Hermance en est un exemple –, tenant grande vie dans la ville mais s'opposant au développement de la Cité, et ses bourgeois de la ville de l'autre, fiers, nouveaux riches et prétentieux qui clament leur autonomie vindicative. Le produit économique genevois provient des paysans et des récoltes, la production industrielle n'existe pas, seuls quelques artisans et leurs produits religieux en orfèvrerie créent du revenu.

Genève ressent avec une irritation croissante l'injustifiée exigence des indulgences pour racheter les péchés, la mainmise des religieux, celle du prince évêque en particulier, le féodalisme autoritaire. 10 siècles de laisser aller sans direction, 1000 ans sans progrès ni développement, Genève sent que cela va bien faire. Le monde bouge, les grandes découvertes ont élargi le champ de vision, l'or débouche des Amériques, le commerce a pris de l'essor mais manque d'ouverture et d'allant.

Et éclate la Réforme. Réforme religieuse certes car l'Eglise traditionnelle ne satisfait plus et s'est enfermée dans une théologie de peu d'ouverture. Réforme de l'économie car la concentration de population et son développement dans les villes requiert des moyens nouveaux. Réforme du système financier car la soultte ne permet pas le développement. Il manque un élément au système pour que l'explosion démographique soit accompagnée d'une explosion des moyens de financement.

## Trois réformes pour déboucher à l'air frais

Un formidable cataclysme : l'homme n'est plus la victime de son temps, il n'est plus un sujet d'asservissement, il ne souffre plus des cabales des riches et des puissants, il n'est plus écrasé par des fatalités politiques ou des destins religieux empestés. L'homme est libre et pardonné. Dieu l'a libéré des charges du péché et du remord. Il œuvre à l'instauration de son Royaume et prévoit le mieux-être de tous et une équité meilleure, il prépare un monde qui va durer et il protège son environnement. C'est au bien de tous qu'il contribue. Il est libéré et sa reconnaissance éclate au grand jour. Il œuvre désormais par reconnaissance à l'œuvre de Dieu sur terre. Il s'engage dans un monde en évolution et vaque de réforme en réforme dans un esprit de renouveau.

La réforme économique qui découle de celle de la valeur de l'argent va bouleverser le développement du monde. L'argent jusque-là n'avait été qu'une soule permettant l'échange de deux marchandises de valeurs différentes. Un mouton contre des savons, une couverture contre des produits maraîchers. Le solde de la facture se réglait en argent. L'argent compensait des valeurs différentes. Il ne s'accumulait pas, il s'échangeait. On ne l'enrangeait pas et personne n'aurait pensé à l'accumuler longuement attirant sur lui les envies des voleurs et autres mécréants.

Avec de l'argent on achetait son salut. Avec de l'argent on effaçait les feux de l'enfer.

La vraie valeur de l'argent était celle qui permettait la gloire de Dieu. On accumulait l'argent sous forme d'or, de représentations divines et d'objets de culte fastueux. L'argent permettait la construction des cathédrales, lieux impressionnants et fastueux à l'image de Dieu et de ses saints et de ses représentants sur terre emplis du pouvoir sur l'âme du fidèle et de toutes les géhennes sur celle de l'infidèle ou de l'irrespectueux.

Le travail enfin, de damnation devenait un atout vers le mieux-faire, vers le mieux-vivre, vers une production rémunératrice soutenu par l'investissement.

La réforme du taux d'intérêt est une marche franchie sur le plan économique par la Réforme. Au sortir du Moyen-Âge, le prêt existe mais ne façon très épisodique. On le nomme usure et il n'a pas d'autre nom mieux coté. Les banquiers florentins ne le pratiquent quasiment pas, ils sont des changeurs qui permettent la conversion de multiples monnaies frappées par nombre de Cités et de Princes au travers de l'Europe entière. Connaître les valeurs respectives, tenir un stock suffisant, établir des lettres de change, toute la panoplie d'une banque de change. Les monastères ont ouvert quelques crédits à des paysans proches et pauvres, prêts hypothécaires garantis par leurs champs. Les juifs riches prêtent à des taux souvent élevés mais sans une véritable organisation bancaire. Le prêt n'est pas reconnu par le droit canon de l'Eglise catholique, l'argent étant considéré comme un mal en soi, – il faudra attendre le XIX<sup>e</sup> siècle pour voir un changement dans cette attitude –, source de méfaits, de stagnation économique. L'islam pour sa part établit le prêt

entre un possédant et un entrepreneur financé en cas de réussite du projet par une équitable répartition du profit. Il n'y a pas là d'organisation bancaire condamnée par les Ecritures coraniques.

Calvin lui non plus ne l'entend pas ainsi et ce Moyen-Âge frustrant ne peut plus longtemps être contenu, débordant de croissance démographique, retenu dans son industrialisation, débordant de dynamisme réprimé et las des guerroyades idiotes de ses barons. L'argent a une valeur, il peut s'accumuler, il peut s'épargner et se prêter. L'argent, c'est l'investissement et le développement, c'est la production et la vente, ce sont des échanges et des mieux-vivre.

Le taux d'intérêt est le prix à payer et il est réglé par les parties en présence en veillant à ne pas mettre l'emprunteur en état de dépendance vis à vis du prêteur. Dans cet esprit, le prêt à la consommation n'est pas autorisé et seul le prêt à la production qui permet de développer, et de développer un projet ou une entreprise, est admis.

La Réforme démocratique est celle qui établit le principe de l'altérité, le partage avec l'Autre, l'écoute des autres et la soumission à l'Etat, rassembleur des autres. Il y a deux piliers à l'homme, dit Calvin et ceux qui vont le suivre et développer sa pensée. Il y a le moi individuel qui doit participer à l'œuvre de Dieu et des hommes sur terre avec toutes ses meilleures capacités. Le moi qui se forme au mieux par l'éducation, le moi qui s'établit dans la Cité ou dans sa profession avec autorité et compétence, le moi qui invente et qui propose, le moi plein d'une sage retenue. En face de ce moi, il y a la relation avec l'Autre, une altérité sans laquelle aucune progression n'est gagnante. Le moi est si faible somme toute face à la société des hommes, le moi est si petit dans l'œuvre de Dieu que seul il ne peut rien, les problèmes sont si complexes et les solutions au développement requièrent tant de diverses compétences, que le travail réussi passe par l'autre, par des actions communes, par des sociétés de même objectif. Les bases du capitalisme sont ainsi tracées, les bases de l'entrepreneuriat sont posées.

Et l'ascèse vient chapeauter ce tout pour fustiger le riche qui accumule sans redistribuer, pour garder tête froide et juste déploiement de la richesse. Etat, ploutocrates, oligarques, notables bien mis, sont avertis que sans la considération de l'autre, ils sont en train de mettre à mal le développement de demain.

Ainsi la Réforme est aussi vraie il y a 500 ans qu'à ce jour. Fin de Moyen-Âge cruelle, stagnante et sans perspectives, ainsi le XXI<sup>e</sup> siècle et sa crise récente mais profonde, avec des nantis sans idées sinon des larmes sur leurs baisses boursières, alors que le monde est à réinventer, que le développement économique est en charpie et la qualité de la terre en train de se dégrader. La Réforme 2009 est plus nécessaire encore que celle de 1536, assurée par un usage actif, équitable et généralisé de l'argent et de la juste répartition de ses valeurs.

# Société genevoise d'utilité publique

---

## RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR L'EXERCICE 2008

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de son Assemblée générale, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport financier sur les comptes de l'année 2008 de la **SOCIÉTÉ GÉNEVOISE D'UTILITÉ PUBLIQUE (SGUP)**.

### Comptes généraux

#### Dépenses

Les dépenses totales se sont élevées en 2008 à CHF 32'067.08 contre seulement CHF 13'356.70 en 2007, soit une augmentation de plus de CHF 18'000.–.

Cette augmentation importante des dépenses s'explique par un élément exceptionnel intervenu lors de l'exercice sous revue, soit la perte sur vente de titres de CHF 18'426.75.

En effet, la Société détenait depuis quelques années des parts d'un fonds de placement UBS qui comportait une part d'actions de 40%. En octobre 2008, vu l'évolution défavorable des marchés boursiers ayant entraîné une forte correction de la valeur des actions, la décision a été prise de vendre cette position pour acheter à la place un fonds de placement à court terme largement diversifié qui n'était plus corrélé à l'évolution du cours des actions. La vente de ces titres a entraîné la perte susmentionnée. Cette remarque est aussi valable pour le portefeuille titres du LEGS ROBERT-SCHEIMBET qui subit aussi une perte en 2008.

Pour le solde, les frais de l'exercice 2008 sont comparables à ceux de l'exercice 2007, l'augmentation de certains postes de dépenses ayant été compensée par d'autres économies:

- les activités et manifestations organisées ont généré en 2008 une dépense de CHF 8'729.20 contre CHF 1'259.– en 2007, augmentation liée aux frais d'organisation de notre manifestation sur l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle;
- en revanche, aucun apport n'a été fait par la SGUP au LEGS ROBERT-SCHEIMBET;
- de même, en 2008, nous n'avons pas eu les frais de publication de la plaquette d'hommage à notre ancien président Jean de Senarclens, à laquelle nous avons contribué pour CHF 2'855.95

- en 2007;
- en outre, en 2008, nous n'avons eu aucune dépense pour le dépliant édité par la SGUP qui avait engendré une dépense de CHF 2'127.25 en 2007.
- Enfin, l'impression du bulletin annuel de la SGUP à coûté CHF 3'376.15 contre CHF 2'840.70 seulement en 2007.

### **Recettes**

En 2008, les recettes de la SGUP ont atteint la somme de CHF 16'049.35 contre CHF 20'208.65 en 2007, soit un recul de CHF 4'000.– environ. Cette diminution s'explique par la baisse de l'encaissement des cotisations d'un montant de CHF 17'250.– en 2007 et de CHF 12'145.– seulement en 2008. Ceci est dû essentiellement à la réduction du nombre des cotisations de membres à vie entre les deux exercices (en 2007, nous avons perçu 8 cotisations de CHF 500.– contre 4 seulement en 2008). Par contre, la vente de nos publications a rapporté légèrement plus, soit CHF 902.45 contre CHF 164.10 en 2007.

### **Résultat**

En définitive, les comptes de l'exercice 2008 ont dégagé un excédent de dépenses de CHF 16'017.73 contre un excédent de recettes de CHF 6'851.95 en 2007.

Cette perte de CHF 16'017.73 a été déduite du capital de la Société qui passe ainsi de CHF 214'168.75 au 31.12.2007 à CHF 198'151.02 au 31.12.2008.

A noter que la réduction susmentionnée est à mettre en regard avec la progression régulière du capital de la Société depuis une dizaine d'années, ceci en raison du strict contrôle des frais. Rappelons, en effet, que le compte capital, qui reflète la fortune de la Société, se montait à CHF 120'733,55 au 31.12.1998 et a donc progressé de près de CHF 80'000.– sur les dix dernières années, malgré la perte susmentionnée.

### **Comptes du Legs Robert-Scheimbet**

Comme relevé précédemment, les comptes du **Legs Robert-Scheimbet** ont aussi dégagé un excédent de dépenses de CHF 14'386.66 en 2008, en regard de la perte de CHF 2'177.20 de 2007. Comme pour la SGUP, cette perte provient de la vente d'une partie des fonds de placement UBS effectuée en octobre 2008.

Par contre, le prix Robert Scheimbet n'a par été décerné en 2008, alors qu'il avait occasionné une dépense de CHF 4'000.– en 2007, montant qui avait été partiellement financé par un apport de la SGUP de CHF 2'000.–.

La perte enregistrée en 2008, qui s'élève à CHF 14'386.66, a été déduite du compte capital, qui passe ainsi de CHF 87'832.50 au 31 décembre 2007 à CHF 73'445.84 au 31 décembre 2008.

A noter que cette baisse du capital en 2008 est à mettre en regard avec la progression régulière du capital du Fonds depuis une dizaine d'années, ceci en raison du strict contrôle des frais ainsi que du legs reçu de Jean de Senarclens de CHF 17'000.– en chiffres ronds. Rappelons en effet que la fortune du legs était de CHF 62'874.20 au 31.12.1998 et a donc progressé de près de CHF 11'000.– sur les dix dernières années malgré la perte susmentionnée et l'attribution régulière de prix aux personnes ayant accompli une action modeste et prolongée, conformément aux statuts du legs.

\* \* \*

En conclusion de ce rapport financier, je ne vous imposerai pas la lecture détaillée des comptes de l'année 2008, tant pour la SOCIETE GENEVOISE D'UTILITE PUBLIQUE que pour le LEGS ROBERT-SCHEIMBET, à moins, bien entendu, qu'un membre de la SGUP n'en fasse la demande. Je rappelle d'ailleurs que ces comptes sont publiés dans notre bulletin annuel.

Sonja KUENZI  
*Trésorière*

Genève, le 15 juin 2009

### ***Que fait la SGUP?***

*Pour rester en contact...  
Pour savoir constamment  
ce qui se passe et ce qui  
va se passer à la SGUP..*

*Pour nous questionner et  
nous donner votre avis...*

*Retrouvez-nous  
sur notre site INTERNET  
[www.sgup.ch](http://www.sgup.ch)*

*Merci de votre fidélité  
et de votre intérêt*



# Société genevoise d'utilité publique

---

## BILAN AUX 31 DÉCEMBRE 2008 ET 2007

	31.12.2008	31.12.2007
<b>ACTIF</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Chèques postaux	15'903.45	9'283.30
UBS SA	7'402.42	10'624.85
Portefeuille-titres, valeur boursière: <u>192'232.00</u>	176'642.65	194'924.95
Débiteurs: AFC	48.65	11.25
Livre du Jubilé	1.00	1.00
	<hr/>	<hr/>
	<b>199'998.17</b>	<b>214'845.35</b>
	<hr/>	<hr/>
<b>PASSIF</b>		
Passifs transitoires	1'847.15	676.60
Fonds propres:		
– Capital au début de l'exercice	214'168.75	207'316.80
– Excédent des dépenses / recettes	-16'017.73	6'851.95
	<hr/>	<hr/>
	<b>199'998.17</b>	<b>214'845.35</b>
	<hr/>	<hr/>

# Société genevoise d'utilité publique

---

## COMPTES DE PROFITS ET PERTES 2008 ET 2007

	2008	2007
RECETTES	CHF	CHF
Cotisations encaissées	12'145.00	17'250.00
Dons divers	2'895.00	2'760.00
Vente livres	902.45	164.10
Intérêts bancaires et CCP	106.90	34.55
	<hr/>	<hr/>
	<b>16'049.35</b>	<b>20'208.65</b>
	<hr/>	<hr/>
DEPENSES		
Loyer Société des Arts	300.00	300.00
Frais généraux	450.85	857.45
Cotisations diverses	50.00	50.00
Frais Assemblée Générale	366.35	324.70
Frais bulletin annuel	3'376.15	2'840.70
Activités et manifestations organisées	8'729.20	1'259.00
Dépliant SGUP	0.00	2'127.25
Livre «Hommage à J. de Senarclens»	0.00	2'855.95
Apport au Legs Robert-Scheimbet	0.00	2'000.00
Frais bancaires et CCP	367.78	741.65
Perte sur vente titres	18'426.75	0.00
	<hr/>	<hr/>
	<b>32'067.08</b>	<b>13'356.70</b>
	<hr/>	<hr/>
RESULTAT		
Excédent des dépenses / recettes	<b>-16'017.73</b>	<b>6'851.95</b>
	<hr/>	<hr/>

# Legs Robert-Scheimbet

---

## BILAN AUX 31 DECEMBRE 2008 ET 2007

	31.12.2008	31.12.2007
<b>ACTIF</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
UBS SA	1'336.79	1'490.10
Portefeuille-titres, valeur boursière: 75'630.00	72'109.05	86'342.40
	<u>73'445.84</u>	<u>87'832.50</u>
<b>PASSIF</b>		
- Capital au début de l'exercice	87'832.50	90'009.70
- Excédent des dépenses	-14'386.66	-2'177.20
	<u>73'445.84</u>	<u>87'832.50</u>

## COMPTES DE PROFITS ET PERTES 2008 ET 2007

<b>RECETTES</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Apport de la SGUP	0.00	2'000.00
Intérêts bancaires	14.70	8.75
	<u>14.70</u>	<u>2'008.75</u>
<b>DEPENSES</b>		
Attribution du prix	0.00	4'000.00
Frais bancaires	81.26	185.95
Perte sur vente titres	14.320.10	0.00
	<u>14'401.36</u>	<u>4'185.95</u>
<b>RESULTAT</b>		
Excédent des dépenses	<u>-14'386.66</u>	<u>-2'177.20</u>

# RAPPORT DES VERIFICATEURS DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2008

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat que vous nous avez confié, nous avons procédé au contrôle des comptes de votre Association pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

Nous avons également vérifié les comptes du «Legs Robert-Scheimbet» qui indiquent une perte de CHF 14'386.66 en 2008.

En conclusion de nos travaux et dans les limites de nos contrôles, nous sommes à même de déclarer que:

- le bilan et le compte de pertes et profits concordent avec la comptabilité,
- la comptabilité est régulièrement tenue,
- l'état de fortune sociale et des résultats répond aux règles établies par la loi et les statuts pour les évaluations en matière de bilan.

En conséquence, nous proposons à l'Assemblée générale d'approuver les comptes de l'Association de la Société Genevoise d'Utilité Publique.

Nous délivrons le présent rapport en toute bonne foi et faisons les réserves d'usage pour le cas où des éléments intéressant l'accomplissement de notre mandat ne nous auraient pas été communiqués.

Genève, le 9 juin 2009

Elisabeth PERRIER CAMPUS

Bruno FLORINETTI



*Les intervenants de la table ronde sur le thème «Ethique et finances»:  
Monsieur Christian Huber, Monsieur Armand Lombard, Monsieur Edouard Dommen,  
Madame Catherine Santschi et Madame Béatrice Jéquier.*

# Liste des membres de la Société genevoise d'utilité publique

## MEMBRES D'HONNEUR

† M. Jean de Senarclens,  
président d'honneur

M. Alfred Berchtold,  
membre d'honneur

M. Olivier Larequi,  
membre d'honneur

† M. Claude Richoz,  
membre d'honneur

## MEMBRES À VIE

M. Nadji Abbas-Terki

M. Herbert Ernst Ammann

M. Claude Barbey

M. Daniel Barbey

M. Jean-Michel Barbey

M. Léon Nick Benusiglio

M. Charles Bonnet

M. André Bordier

M<sup>me</sup> Jean-Daniel Candaux

M<sup>lle</sup> Jacqueline Deck

M<sup>me</sup> Philippe de Loës

M<sup>me</sup> Nadine de Rothschild

M<sup>lle</sup> Charlotte de Senarclens

M. Michel de Senarclens

M. Richard de Senarclens

M. Bénédicte de Tscharnier

M. Jean-Lambert Des Arts

M<sup>me</sup> Bianca Dompieri

M. Alain Dupont

M. Maurice Dupraz

M. Louis Fauchier-Magnan

M. Thierry Fauchier-Magnan

M. Willy-René Felgenhauer

M. et M<sup>me</sup> Pierre et François

Félicité

D<sup>r</sup> Constantin Ferrero

M. Bruno Florinetti

M<sup>me</sup> Louis Grandjean

M<sup>me</sup> Anny Hentsch-Gallay

M<sup>me</sup> Stella Hentsch-Semb

M. Rudolf Franz Heyn

M. Christian Pascal  
Huber

M. Jean-François Huber

M. Jacques Ischi

M. Pierre Ischi

M. François Jatton

M. Rémi Jequier

M. Georges Julliard

M. Pierre Keller

M. Jean-Charles Kempf

M. Philippe Kern

M<sup>me</sup> Marius Lachat

M. Claude Lacour

M. Bernard Lescaze

M. Marc Maisonneuve

M<sup>lle</sup> Annette Matile

M<sup>me</sup> Michèle Maury-Moynier

M<sup>me</sup> Béatrice  
Mermod-Hentsch

M. Olivier Rémy Mermod

M. Mahmoud Aly Mourad

M. Jean Naef

M. Frédéric Naville

M. Alain Nicollier

M. Daniel Nicollier

M<sup>me</sup> Laurence  
Ody-Berkovits

M. Fernand Oltramare

M. Yves Oltramare

M. Anthony-J. Papayoannou

M. et M<sup>me</sup> Georges F.  
Perréard

Madame Isabelle Poncet

M. et M<sup>me</sup> Xavier Prokesch

M<sup>me</sup> Isabelle Richoz

M<sup>e</sup> Jean-Charles Roguet

M. Frédéric Rosset

M<sup>me</sup> Catherine Santschi

D<sup>r</sup> Norman Sartorius

M. Laredj Sekkiou

M<sup>me</sup> Nicole Seyfried

M. Aimé Steulet

M<sup>me</sup> Michèle Terrier

M. Bertrand Tournier

M<sup>me</sup> Pamela Urban

M<sup>e</sup> Costin van Berchem

M. Odorich von Susani

M<sup>me</sup> Camille-Isabelle Vial

M<sup>me</sup> Irène  
Weber-de-Candolle

M. Raymond Zoeller

## MEMBRES

M. Gilbert Albert

M. David Amsler

M. Antoine Andres

M<sup>me</sup> Luce Annen

M. Albert Apotheloz

M<sup>me</sup> Georges Arfaras

M. Charles Aubert

M. Claude Aubert

M <sup>me</sup> Marie-Claude Auger	M <sup>me</sup> Eliana Chaney	Fiechter
M. Jean-François Babel	M. Rémy Chapatte	M. Claude Fischer
M <sup>me</sup> Eliane Babel-Guerin	M. Eric Chauvet	M. Maurice Fischer
M. Gérard Bagnoud	M. Alain Chavannes	M <sup>me</sup> Sheila Fitzgerald
M <sup>me</sup> Silvia Baiano-Boissier	M <sup>me</sup> Anouchka Chenevard	M <sup>me</sup> Frédérique Flournoy
M. Eric Bally	M. Alain Choisy	M. Dominique Frei
M. Jean-Claude Baltzinger	M. Yves Collart	M <sup>me</sup> Muriel Gabus-Siki
M. Léo Barblan	M <sup>me</sup> Jocelyne Coquoz	M <sup>me</sup> Jacqueline Gagnebin-Wienert
M. Michel Barde	M <sup>me</sup> Eliane Corthay	M. Jean-Paul Gargantini
M. Olivier Barde	M. Gilbert Coutau	M. Lars Gellerstad
M. Gabriel Barta	M. Vincent Cruz	M. Alain Genequand
M. et M <sup>me</sup> Eric Benjamin	M. Bertrand Cuenod	M. Hugues Genequand
M. Jacques Bercher	M. Jean-Paul Darmsteter	M. Lorenzo Giaffreda
M <sup>me</sup> Béatrice Bercher-Gerfau	M. Jean-Michel Dayer	M. et M <sup>me</sup> Guy et Peta Girod
M <sup>me</sup> Jacqueline Berenstein-Wavre	M. Gérard de Haller	M <sup>me</sup> Marie-Thérèse Girod-Dandelot
M <sup>me</sup> Carole Bernasconi-Witzig	M. Frédéric de Senarclens	M. Bernard Gisiger
M <sup>me</sup> Diana Bernheim	M. Pierre de Senarclens	M <sup>me</sup> Estelle Gitta
M <sup>me</sup> Danièle Berrino	M. Jean Debonneville	M. Claude Gonet
M. Pierre Blanc	M. Juan Del Castillo-Flores	M. Sobhy Gouda
M <sup>me</sup> Nicole Blanchard	M. Georges Demierre	M. Bruno Grometto
M <sup>me</sup> Tamara Blattman	M <sup>me</sup> Renée Demierre	M <sup>me</sup> Elisabeth Guggisberg
M. Conrad Bodmer	M <sup>me</sup> Diane Devaud-Charguéraud	M <sup>me</sup> Carole Gurunlian
M. Jean-Pierre Bolsterli	M <sup>me</sup> Myriam Dicker	M. Claude Haegi
M. François Bölsterli	M. Eric-Georges Doelker	M. Dominique Hargous
M. Jean A. Bonna	M. Dominique Dominicé	M <sup>me</sup> Michèle Hauert
M. Alain Bordier	M. Jean-François Duchosal	M <sup>me</sup> Claire Hangrel
M. Léopold Borel	M. Pierre Du Pasquier	M <sup>me</sup> Enrica Hearnden
M <sup>me</sup> Madeleine Bornet	M. Robert Dufresne	M. Ernst Heer
M <sup>me</sup> Marilynne Borrello Ménétrey	M. Claude Etter	M. Louis Henny
M. Willy Bourquin	M <sup>me</sup> Nicole Fatio	M <sup>lle</sup> Gabrielle Hohenemser
M. Christian Brauninger	M <sup>me</sup> Christine Fauconnet	M. Denis Honegger
M. Michel Bucherer	M. Denis Fauconnet	M. Olivier Huber
M. Pierre-John Buet	M. Pierre Fauconnet	M <sup>me</sup> Suzanne Huber
M. Gilbert Ceffa	M. Jean-Jacques Favre	M <sup>me</sup> Huynh Huong
	M. Gérard Ferrero	M <sup>me</sup> Suzanne Hurter
	M. et M <sup>me</sup> Eric et Evelyne	M. Jean Ilg

M. Alexandre Indermuehle	M. Alessandro Meo	M <sup>me</sup> Caroline Pirenne
M <sup>me</sup> Patricia Isely	M. Charles Messerli	M. Yves Pirenne
M <sup>me</sup> Myriam Israel	M. Georges Métrailler	M. James G. Pittendrigh
M. Henri-Albert Jacques	M. Gérard Mettan	M <sup>me</sup> Marjolaine Poncet
M <sup>me</sup> Romaine Jean	M. Guy Mettan	M. Nicolas Poncet
M <sup>me</sup> Béatrice Jequier	M. Erwin Meyer	M <sup>me</sup> Jacqueline Pousaz-Parisod
M. Fritz Kammermann	M <sup>lle</sup> Florence Montandon	M. Charles Primborgne
M. André Kern	M <sup>me</sup> Nicole Nachbauer	M <sup>me</sup> Christiane Privat-Dupont
M. Gilbert Kervan	M. Laszlo Nagy	M. Saleem Rafik
M. Mohamed Kessouar	M <sup>me</sup> Véronique Nanchen	M <sup>me</sup> Claudine Rapin
M. Edward Kossoy	M. Mounir Youssef Nasr	M. Edmé Regenass
M <sup>me</sup> Sonja Kuenzi	M <sup>me</sup> Jane Dorothy Naville-Duncan	M <sup>me</sup> Antoinette Remondet
M <sup>me</sup> Brigitte Lacroix	M <sup>me</sup> Françoise Naz	M. Christian Rey
M. Georges Lambert-Lamond	M. Gaston Néri	M. et M <sup>me</sup> Michel Ricci
M. Gérald Lapertosa	M. Philippe Neyroud	M <sup>me</sup> Emmanuelle Richoz Zogg
M <sup>me</sup> Maria Laquidara	M. René Nicolazzi	M. Robert Riedel
M <sup>lle</sup> Huguette Lehmann	M. Jean-Claude Nicole	M. et M <sup>me</sup> Hubert Rigot
M. Armand Lombard	M. Marcel Odier	M. Albert Rodrik
M. Robert Lombard	M <sup>me</sup> Anne-Marie Oestreicher	M <sup>me</sup> Graziella Rossi Barbeau
M. Thierry Loron	M <sup>me</sup> Hiromi Okumura-Bart	M <sup>me</sup> Béatrice Rossire
M <sup>me</sup> Suzanne Luiz	M. Daniel Opprecht	M <sup>me</sup> Elisabeth Roth
M <sup>lle</sup> Arlette Magnin	M. André Ott	M <sup>me</sup> Joselle Ruccella
M. William Magnin	M. Manfred Paeffgen	M <sup>me</sup> Odette Saez
M <sup>me</sup> Anne-Lise Malant	M. Antoine Payot	M. Michel Sandoz
M. Jean-Claude Manghardt	M. François Payot	M <sup>me</sup> Erica Sauter
M. Jean-Marie Maroun	M. Jacques Pelletier	M. Francis Schenk
M <sup>me</sup> Marie Martin	M. Eric Perregaux	M. Boris Schereschewsky
M <sup>me</sup> Michèle Martin	M <sup>me</sup> Elisabeth Perrier-Campus	M. Bernard Schutzlé
M. Jean Marty	M. Guy Perrot	M. Jean-Maurice Seigne
M. Jean-Michel Mascherpa	M. William Perruchoud	M <sup>me</sup> Danielle Senger
M. Henri Maudet	M. Jean-Jacques Peter	M. Henry W.M. Senger
M. Alain-Dominique Mauris	M. Alain Peyrot	M. Dusan Sidjanski
M <sup>e</sup> Mathias Mayor	M. Nicolas Peyrot	M. Morris Sinclair
M. Roger-Marcel Mayou	M. Georges E. Pfund	M <sup>me</sup> Marie-José Stegman
M. William McComish	M <sup>me</sup> Marie-Charlotte Pictet	M. Alexandre Steiner
M. Didier Ménétrety	M <sup>me</sup> Christiane Piffaretti	

M <sup>me</sup> Yvelise Strub	<b>MEMBRES COLLECTIFS</b>	Fédération des Entreprises Romandes
M. Stefan Svikovsky	AGAD, Association	Fiduciaire Tecafin SA
M <sup>me</sup> Barbara Suter	Genevoise d'Aide à Domicile	Fondation Clair Bois
M. Charles Taban	Alain Bordier & Cie	Fondation Officielle de la Jeunesse
M <sup>me</sup> Ute Eva Tedjini-Wachtler	Association des Communes Genevoises	Fondation Foyer Handicap
M. Ioan Tenner	Ass. des médecins du canton de Genève	Galerie de Loës SA
M. Michel Terrier	Association La Main Tendue	Groupement des Banquiers Privés Genevois
M. Bernard Turretini	Association pour le Bien des Aveugles	Institut Florimont
M. Pierre Turretini	Banque Franck SA	Le Biceps
M <sup>me</sup> Robert Turretini	Banque Paribas (Suisse) SA	Ligue Genevoise contre le Cancer
M. Paolo Urio	Battelle Centre de Recherche de Genève	Lombard Odier Darier Hentsch & Cie
M. Jean Vodoz	Baume & Mercier SA	Manotel SA
M. Olivier Vodoz	Bureau Central d'Aide Sociale	Naef & Cie SA
M. Jean-Jacques Vollbrecht	Carrefour-Prison	Olsimer SA
M. Marc Voltenauer	Carrefour-Rue	Pictet & Cie
M. Jean-Pierre Vuilleumier	Centre Social Protestant	Priban SA
M <sup>me</sup> Florence Walker	Comité International de la Croix-Rouge	Raymond Weil SA
M. Olivier Wasmer	Commune d'Anières	Société Coopérative Migros-Genève
M. Ernest Weber	Comptoir Genevois Immobilier	Société d'Exploitation et de Gestion Hôtelière
M. Jean-Pierre Weber	Cours en Emploi pour Aides Familiales	SOCRED SA
M <sup>me</sup> Madeleine Weber-Hirsch	Crédit Suisse	Sté Vaudoise d'Utilité Publique
M. Jules Weinberger	Croix Bleue Genevoise	UBS SA
M <sup>me</sup> Christiane Wellhauser	Ecole Toepffer	Université Populaire de Genève
M. Jacques Werner	Editions du Tricorne	
M <sup>me</sup> Janine Wettstein		
M. Philippe Wible		
M. Othmar Widmer		
M. Uli Windisch		
M <sup>me</sup> Martine Zeender		
M. Jean-Pierre Zehnder		
M. Edwin Zurkirch		



## COMPOSITION DU COMITÉ 2008/2009

Christian <b>Huber</b> , président	sortant en	2012
Marilyne <b>Borrello-Ménétre</b> y		2012
Georges <b>Demierre</b>		2012
Diane <b>Devaux-Chargueraud</b>		2013
Alain <b>Dupont</b>		2009
Béatrice <b>Jequier</b>		2013
Rémi <b>Jequier</b>		2010
Sonja <b>Kuenzi</b>		2012
Véronique <b>Nanchen</b>		2013
Emmanuelle <b>Richoz Zogg</b>		2012
Yvelise <b>Strub</b>		2012
Olivier <b>Vodoz</b>		2013
Marc Andreas <b>Voltenauer</b>		2010
Christiane <b>Wellhauser</b>		2013
Edwin <b>Zurkirch</b>		2013



*Trois membres élus de la SGUP.*

*De gauche à droite: Edwin Zurkirch, vice-président, Christian Huber, président et Bruno Florinetti, vérificateur des comptes.*